



Nationalité française

Par **Django1234**, le **21/05/2019** à **05:09**

bonsoir ,

je suis xxxpe , je suis fils d'un français résident en Algérie , et je souhaiterai aquérir la nationalité française, je pense y avoir accès par filiation . donc quel serai la procédure administrative à mettre en oeuvre et les papiers à fournir ainsi que le lieu où je devrai m'adresser en vue de concrétiser cela ,

je vous remercie

Par **youris**, le **21/05/2019** à **10:16**

bonjour,

si votre père était français à votre naissance, vous avez du recevoir la nationalité française.

votre père était-il français à votre naissance ou durant votre minorité ?

vous pouvez consulter ce lien du consulat de france à Alger:

<https://alger.consulfrance.org/-Je-suis-etranger-et-je-souhaite-acquerir-la-nationalite-francaise->

il ne faut pas oublier l'article 30-3 du code civil qui indique qu'une personne revendiquant la nationalité française par filiation et qui est resté (y compris ses ascendants) pendant plus de 50 ans à l'étranger devra prouver sa possession d'état de français.

pour prouver votre nationalité française, vous devez dmander un certificat de nationalité française, voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>

salutations

Par **Django1234**, le **21/05/2019** à **18:52**

je vous remercie beaucoup Youris , oui effectivement mon père était français avant ma naissance , mais je n'ai jamais reçu celle ci. Je pense avoir compris qu'il faut demander le CNF et donc j'aimerais savoir comment ce le procurer et qui contacter .

salutations

Par **youris**, le **21/05/2019** à **18:56**

pour le cnf, il faut consulter le dernier lien que j'ai indiqué.